

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6,
au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{tes}, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-
DENONQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 janvier 1844.

La chambre des députés, dans sa séance du 19, a continué la discussion de son projet d'adresse. Elle a adopté presque sans débat les paragraphes 2 et 3. Le paragraphe 4 a amené à la tribune M. Jules de Lasteyrie, qui a critiqué la conduite politique de notre cabinet vis-à-vis de l'Espagne.

M. Garnier-Pagès s'est livré, après M. Jules de Lasteyrie, à quelques considérations fort intéressantes sur l'état actuel de l'Espagne. Dans ce moment, où l'on répète de tous côtés que ce pays se décompose, qu'il ne contient en lui aucun germe de vitalité, nous avons avec plaisir accueilli de la part de M. Garnier-Pagès l'assurance du contraire. Ses voyages en Espagne l'ont mis à même de bien juger la situation. Il a fait remarquer que l'Espagne avait à cœur de ne pas subir d'influences extérieures. Ainsi, a-t-il dit, la France avait donné son appui ostensible à la régente Christine, et celle-ci est à Paris; l'Angleterre appuyait ouvertement Espartero, et ce personnage est à Londres.

M. Garnier-Pagès a indiqué que par sa situation géographique, par ses coutumes, par ses mœurs, l'Espagne ne pouvait que difficilement se prêter à la centralisation, qu'elle avait une tendance fédérative, et, selon lui, l'intérêt de la France serait évidemment d'appuyer cette organisation politique.

Nous regrettons de ne pas nous trouver d'accord sur ce point avec l'honorable député de l'extrême gauche; nous qui voulons que la centralisation se maintienne vigoureuse en France, et qui la considérons comme un grand bien pour nous, nous désirons que les peuples qui gravitent comme nous vers la liberté fassent tous leurs efforts pour concentrer leurs forces dans une seule administration. Nous sommes persuadés qu'il n'y a pas même de liberté solide pour un peuple sans la centralisation. M. Garnier-Pagès doit savoir que les constitutions des peuples ne peuvent subsister que par de grandes institutions, que par de puissantes aggrégations de volontés. Comment veut-on que l'Espagne arrive jamais à avoir un droit public fondé sur les principes de liberté, si elle n'a pas un gouvernement central capable de la faire exécuter sur tous les points de l'Espagne et assez fort pour briser toutes les résistances aux prescriptions légales?

Au moment où la chambre des députés, entraînée par la politique ministérielle, vient de dire dans son adresse que notre prospérité commerciale va toujours croissant, nous trouvons dans le *Journal de Villefranche* l'exposé suivant de la situation des classes ouvrières dans cette localité; les faits parlent d'eux-mêmes et nous dispensent de tout commentaire:

« Au milieu des souffrances de la classe ouvrière, qui réclament des secours que rend plus pressants la rudesse de la saison, la bienfaisance publique s'est émue...

« Depuis long-temps les caisses des bureaux de bienfaisance sont épuisées. Elles versaient autrefois leurs dons sur une classe ordinaire de pauvres que présentent toutes les villes; aujourd'hui c'est une masse d'ouvriers réduits à l'inaction par notre languissante industrie, ce sont des pères de famille qu'on voit tendre une main suppliante.

« Les dames chargées de l'œuvre de la miséricorde, dans ce débordement de misère, ne pouvant pourvoir à tant de nécessités rigoureuses, harcelées, fatiguées par les obsessions de la faim, se sont adressées à notre vénérable curé, qui a révélé aux autorités locales toute la gravité de la situation et s'est concerté avec elles pour recourir à des voies extraordinaires de secours.

« Qu'on ne dise plus: *Cet hiver passera, comme les autres, sans besoin de secours extraordinaires.* La détresse est à son comble; des ménages entiers sont en proie aux horreurs de la faim.

« Les classes aisées sont donc suppliées de concourir à une puissante souscription de secours. Il ne peut s'agir d'une quête ordinaire pour des besoins prévus chaque année, mais d'une grande manifestation de charité qui, embrassant tous les cœurs, porte les riches à de généreux sacrifices.

« Cette souscription a déjà son cours.

« Espérons que, dans cette carrière de bienfaisance ouverte aux âmes sensibles, on verra surtout les fortunes commerciales de notre cité, par une louable sympathie, répandre d'abondants secours sur les nombreux ouvriers qui, à des époques de prospérité, ont contribué à élever ces fortunes. »

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 18 janvier 1844.

Présidence de M. Reyre, premier adjoint faisant fonctions de maire.

Acquisition de deux tableaux. — Rapport et discussion sur une proposition réglementaire présentée par M. Menoux. — Elargissement de l'impasse Lorette. — Autorisation au maire de poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique d'une maison sise rue du Palais.

Présents : MM. Acher, Arnaud, Bodin, Bonnet, Bouvard, Brossette, Camel, Capelin, Couderc, Durand, Dolbeau, Donet, Dubost, Falconnet, Gautier, Guimet, Guinet, de Lacroix-Laval, Mermet, de Marnas, Martin (P.-P.), Menoux, Nepple, Pasquier, Pons, Prunelle, Seriziat-Carrichon, Seriziat, Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier est lu et adopté.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'acquiescer pour le musée de la ville deux tableaux peints par feu M. Bony, artiste lyonnais très-distingué.

Le rapport expose que ces tableaux, dont le mérite a été apprécié par des hommes spéciaux, seraient acquis à la ville moyennant une rente viagère de huit cents francs par année, payable semestriellement et d'avance, à Mme veuve Bony. Le rapport fait connaître que Mme Bony est âgée de quatre-vingts ans et affectée de graves infirmités; il présente quelques considérations sur la convenance du marché proposé; il termine enfin en proposant de renvoyer cette affaire à l'examen d'une commission.

PLUSIEURS MEMBRES demandent que le conseil délibère de suite sur cette affaire.

CETTE PROPOSITION est adoptée.

LE CONSEIL approuve le marché soumis à sa sanction.

L'ORDRE DU JOUR appelle le rapport de la commission nommée pour examiner une proposition réglementaire présentée par M. Menoux sur l'organisation des travaux préparatoires du conseil municipal.

M. SERIZIAT présente le rapport au nom de cette commission.

A toutes les époques le conseil a renvoyé à l'examen de commissions les affaires dont la gravité lui paraissait mériter une instruction préalable. Cette mesure est sage; elle garantit des résultats plus prompts et meilleurs. Jusqu'à présent le conseil s'est divisé en trois catégories intitulées : commission du contentieux, commission des finances, et commission des intérêts publics. Les affaires que le conseil veut soumettre à un examen préalable sont renvoyées à la commission dans les attributions de laquelle elles rentrent. Toutes les fois que le conseil le juge utile, il nomme des commissions spéciales.

Ce mode a de graves inconvénients; il est contraire à l'unité des pouvoirs dont chaque membre du conseil est investi. Il arrive que les membres de la commission des intérêts publics ont plus de participation aux affaires, tandis que les membres des deux autres commissions sont réduits à vérifier des chiffres ou à compiler des dossiers. M. Menoux, frappé des désavantages de cette organisation, a voulu appeler l'attention du conseil sur la nécessité d'adopter un mode plus rationnel et plus convenable; il a en conséquence présenté une proposition dont voici le sommaire exposé.

Le conseil serait divisé en trois bureaux pour l'examen préparatoire des affaires. A la fin de chaque session légale, le maire tirerait au sort la composition de chaque bureau. Sur la demande de trois membres, toute affaire serait renvoyée à l'examen des bureaux. Chaque bureau, après discussion, déléguerait un ou plusieurs membres. Ces délégués se réuniraient ensuite en commission; ils examineraient l'affaire, arrêteraient des conclusions et choisiraient un rapporteur. Le rapporteur devrait appartenir à la majorité dont il serait l'organe; il ne pourrait dans aucun cas défendre une opinion contraire aux conclusions du rapport confié à ses soins. L'époque de la présentation du rapport serait, comme de droit, fixée par M. le maire.

Le conseil a renvoyé la proposition de M. Menoux à l'examen d'une commission spéciale. Cette commission a reconnu les avantages du projet qui lui était soumis, et, sauf une légère modification, elle est d'avis qu'il faut l'adopter.

La modification proposée par la commission tendrait à renvoyer à l'examen des bureaux seulement les affaires méritant un examen approfondi. Dans tous les cas ordinaires, le mode actuel serait suivi, c'est-à-dire que le conseil délibérerait de suite ou nommerait une commission spéciale à laquelle l'affaire serait renvoyée.

Le rapport expose les considérations qui motivent les conclusions qu'il vient de présenter; il termine en soumettant à l'approbation du conseil un projet de délibération sanctionnant ces conclusions.

M. PRUNELLE ne croit pas qu'il convienne de modifier l'organisation actuelle. Cette organisation existe dans tous les conseils municipaux de France; elle facilite la marche des affaires: il n'y a pas lieu de la changer.

La division du conseil en bureaux composés par la voie du sort serait une imitation de ce qui se pratique à la chambre des députés; mais il ne peut pas oublier que la chambre des députés est un corps politique composé de 459 membres, tandis que le conseil municipal de Lyon est un corps administratif composé de 41 membres seulement.

M. Prunelle présente plusieurs arguments contre les conclusions du rapport. Il déclare en terminant qu'il s'opposera à l'adoption du projet.

M. MENOUX défend la proposition. Ce ne peut être un tort de vouloir imiter l'organisation de la chambre des députés, si cette imitation peut être féconde en bons résultats.

L'organisation actuelle du conseil municipal en commissions formant des catégories par spécialité est un inconvénient grave. Les affaires sont connues seulement d'un certain nombre de membres qui peuvent les étudier et les approfondir pendant les débats préalables qui ont lieu dans la commission. Les autres membres s'instruisent seulement par l'audition du rapport et par la discussion; ils ne peuvent pas lire le dossier, examiner les pièces, connaître tous les détails. L'organisation proposée effacerait toutes ces entraves. Le conseil tout entier, divisé en bureaux, participerait à l'étude préliminaire, et quand le débat général s'ouvrirait, chacun serait instruit et prêt.

M. Menoux ajoute plusieurs développements à son opinion; il espère que la proposition sera appréciée et adoptée par le conseil.

MM. Prunelle, Menoux, Capelin et M. le maire prennent successivement la parole.

M. BARRILLON ne pense pas que la proposition de la commission satisfasse aux besoins du service. L'organisation que cette proposition tend à établir serait incomplète en ce sens qu'elle s'appliquerait seulement à l'étude préalable des grandes affaires, c'est-à-dire aux cas exceptionnels. Cependant parmi les affaires courantes il en est beaucoup qui méritent un examen préalable. Le projet ne dit rien sur le mode à adopter pour cette catégorie; il importe de combler cette lacune.

M. Barrillon développe son opinion. Il fait ressortir les inconvénients et l'insuffisance du mode actuel. Il termine en présentant l'amendement suivant, qui compléterait la proposition de la commission :

« Chaque année, dans la première séance du mois de..., M. le maire tire au sort la répartition de tous les membres du conseil en trois bureaux.

« A chaque séance, les affaires ordinaires que le conseil juge mériter un examen préalable à la discussion sont renvoyées successivement aux bureaux, dans l'ordre numérique.

« Toutes les fois que le conseil le juge convenable, et même seulement sur la demande expresse de trois membres, le conseil renvoie une affaire à l'examen d'une commission spéciale dont il détermine le nombre. Dans ce cas, la commission est désignée au scrutin secret par les bureaux isolément réunis. »

M. FALCONNET propose et motive un autre système. Les noms de tous les membres du conseil seraient déposés dans une urne placée à chaque séance devant M. le maire. Lorsque le conseil déciderait le renvoi d'une affaire à une commission, M. le maire tirerait au sort les noms des membres dont cette commission serait composée.

M. SERIZIAT, en sa qualité de rapporteur, résume les débats.

M. Seriziat examine et combat les diverses propositions présentées. Il fait ressortir les avantages du projet élaboré par M. Menoux; il conclut à l'adoption de ce projet.

LE CONSEIL prononce la clôture de la discussion.

UNE DISCUSSION s'engage sur la position de la question.

M. LE MAIRE pense qu'il faut seulement délibérer sur les conclusions du rapport présenté au nom de la commission. On doit se défendre de l'entraînement qui pourrait exciter à l'adoption de propositions qu'il importe d'examiner avec réflexion et d'approfondir. En conséquence, il convient d'écarter pour le moment tous les amendements, sauf à leurs auteurs à les présenter plus tard, sous forme de proposition expresse qui serait alors renvoyée, s'il y avait lieu, à l'examen d'une commission pour être ensuite discutée en conseil.

MM. Prunelle, Durand, Menoux, Seriziat prennent successivement la parole.

M. BARRILLON propose de renvoyer la proposition principale et les amendements à la commission; ce serait le moyen d'obtenir un résultat fructueux.

M. le maire, MM. Menoux, Durand, Mermet, Seriziat prennent successivement la parole.

LE CONSEIL repousse la proposition de renvoi.

LES CONCLUSIONS de la commission sont repoussées par le conseil.

M. FALCONNET, au nom de la commission des plans, lit un rapport proposant d'approuver les plans présentés par M. le maire pour l'élargissement de l'impasse Lorette.

LE CONSEIL approuve.

M. DUBOST, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport proposant d'autoriser M. le maire à poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique d'une maison sise rue du Palais et appartenant aux mineurs Bonivers.

LE CONSEIL approuve.

LA SÉANCE est levée à huit heures et demie.

Paris, le 19 janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La première partie de la séance d'hier a été tout-à-fait économique et sociale; la seconde a été exclusivement politique.

M. Bethmont a dû sans doute à sa qualité de député nouveau et à sa réputation d'orateur de talent bien plus qu'à l'esprit de tolérance de la chambre, de pouvoir faire entendre quelques vérités utiles sur les misères de notre état social. Jusqu'à présent, quand un député s'avise de parler des souffrances des classes ouvrières et de réclamer pour elles cette protection qui leur a si long-temps manqué et qu'ils n'ont obtenue que d'une manière bien incomplète, les murmures des centres couvraient aussitôt sa voix. Il semblait qu'il prononçât des paroles anarchiques, et on s'empressait de lui imposer silence. Hier, les choses ne se sont pas passées ainsi pour M. Bethmont; il a pu parler du marasme de notre agriculture, des périls dont notre industrie est menacée par l'effet d'une concurrence qui n'est pas réglée, de la condition précaire des ouvriers et des tristes jours qui leur sont réservés par suite de l'absence de toute organisation du travail, et tout cela sans être interrompu, sans être conspué comme un rêveur et un utopiste. Si, en prêtant son attention à M. Bethmont, la chambre n'était muée que par un sentiment de curiosité, il faut féliciter cet orateur d'avoir ainsi échappé à la réprobation qui en toute autre circonstance eût accueilli ses doctrines; si, au contraire, la chambre a considéré ces doctrines comme sérieuses et dignes de sa sollicitude, il faut se réjouir de la voir entrer enfin dans cette voie nouvelle où l'appelaient depuis long-temps les hommes qui voient dans nos débats politiques de tous les jours autre chose que de misérables questions de pouvoir, et qui voudraient en voir sortir quelque chose de mieux que ces stériles satisfactions d'amour-propre auxquelles il n'a rien à gagner.

Le ministère n'a pas osé refuser positivement de suivre M. Bethmont sur le terrain où son excellent discours l'avait appelé; mais les paroles embarrassées de M. Cunin-Gridaine ont prouvé que ses collègues et lui ne s'attendaient pas à voir soulever de

si tôt dans la chambre ces questions toutes nouvelles pour elle. Quoi qu'il en soit, le premier pas est fait, et nous espérons que l'intelligent exemple de M. Bothmout aura des imitateurs.

La chambre, qui avait paru fort peu émue pendant qu'on lui parlait de l'organisation du travail et de l'industrie, et de ce qu'il y aurait à faire pour porter remède à la détresse des intérêts agricoles, s'est animée lorsque M. Gustave de Beaumont, en présentant un amendement par lequel il réclamait pour le pays les bienfaits du gouvernement parlementaire, est venu remettre le ministère et tous les partis en présence des souvenirs de la coalition. M. Duchâtel, auquel M. de Beaumont avait appelé qu'il y a quatre ans M. Guizot et lui s'étaient résolument réunis à l'opposition pour revendiquer avec elle les droits du pays à la jouissance d'un gouvernement parlementaire, s'est efforcé de démontrer que, depuis le ministère du 29 octobre, nous étions en possession de ce gouvernement. Cette prétention a amené M. Billault à la tribune, et nous avons eu un de ces discours brillants, vifs, serrés, comme sait en faire l'honorable député de la Loire-Inférieure. Ce discours, qui s'adressait plutôt au pays qu'à la chambre même, car aujourd'hui les hommes d'esprit et d'avenir ne parlent plus pour la chambre, produira un bon effet, parce que dans toutes ses attaques l'orateur a été parfaitement vrai et parfaitement juste. Le ministère lui-même l'avait si bien reconnu que, lorsque M. Dumon (du Lot) est monté à la tribune sous prétexte de répondre à M. Billault, ce n'était en réalité que pour lancer une lourde diatribe contre le cabinet du 1er mars. Nous ne savons pas trop ce que le cabinet du 1er mars avait à faire en cette question. M. Billault avait articulé des griefs contre M. Guizot et ses collègues : pourquoi attaquer M. Thiers? et n'y avait-il pas d'autre manière de justifier M. Guizot?

Mais non, il fallait agir sur l'esprit timoré et toujours trembleur des centres; il fallait leur rappeler qu'en 1840 nous avons été pendant quelques mois dans l'agitation et à la veille d'une guerre avec l'Europe, et que si, par malheur, la majorité se détachait du ministère, nous nous retrouverions bientôt en présence d'une aussi déplorable situation. Les paroles de M. Dumon ont été entendues des centres, et l'amendement de M. de Beaumont a été rejeté à une majorité si faible qu'un instant on a pu croire que le bureau était indécis sur le résultat de l'épreuve.

Nous sommes fâchés que la discussion sur les graves questions que M. Billault avait soulevées ait été si tôt close; il nous semble qu'il y avait encore bien des choses à dire sur ces questions, et nous nous attendions à voir M. Odilon Barrot demander la parole. M. Odilon Barrot se réserve sans doute, et nous comptons bien qu'il ne laissera pas se terminer la discussion de l'adresse sans y être intervenu au nom du parti dont il est le chef dans la chambre comme dans le pays.

— La séance d'hier a donné lieu à un incident fort curieux. M. Agénor de Gasparin, député de la Corse, et l'un des membres les plus bouillants du parti conservateur, est venu reprocher au ministère de subordonner, en tout ce qui concerne la Corse, l'influence de l'administration à celle d'un homme plus puissant à lui tout seul que tous les ministres ensemble. M. de Gasparin voulait faire allusion à M. le maréchal Sébastiani, qui serait très-certainement aujourd'hui nommé roi de la Corse, si la Corse avait à se nommer un roi. D'où vient cette grande influence de M. Sébastiani sur un pays où l'action de l'administration devrait avoir le premier pas sur toute autre? M. de Gasparin doit le savoir. Cette influence vient des importantes fonctions que M. le maréchal Sébastiani a remplies dans la diplomatie et des secrets dont il est dépositaire. Que peut-on refuser à un homme dont les révélations seraient compromettantes? On ne refuse donc rien à M. Sébastiani, et c'est là ce qui cause le désespoir de M. de Gasparin, qui voudrait pouvoir se faire aussi une petite Corse à son image, et qui n'y réussit pas. Soyez bien persuadés que, si la dynastie des Gasparin l'avait emporté, en Corse, sur la dynastie des Sébastiani, M. Agénor se serait bien gardé de venir se plaindre de ce que le gouvernement administrait trop servilement par les députés et pour les députés.

Au surplus, les incriminations que M. de Gasparin a rattachées spécialement à la Corse auraient pu s'appliquer à tous nos départements. En effet, dans tous nos départements, les préfets et les sous-préfets sont les très-humbles serviteurs des députés ministériels; rien ne s'y fait sans la permission de ces messieurs, et, quand ils rencontrent un obstacle, ils le brisent. C'est là une véritable anarchie que nous aurions voulu voir dénoncer, car cette anarchie menace l'administration qu'elle énerve et qu'elle prive de toute initiative.

Bulletin de la Bourse du Paris du 19 janvier 1844.

La bourse a encore été très-agitée; mais il n'y a pas eu de mouvement bien important.

La rente était offerte, avant l'ouverture, à 82 50 et 45, et elle a ouvert au parquet à 82 50. Elle est tombée très-rapidement à 82 30, et pendant la plus grande partie de la bourse elle est restée entre ce cours et celui de 82 35.

A l'approche de la clôture, il y a eu une légère réaction en hausse, et la rente a fermé au parquet à 82 50, après avoir été cotée à 82 35.

Quatre heures, la rente était à 82 52 1/2.

Cinq pour cent.	124 50	Trois pour cent belge.	» »
Quatre et demi pour cent.	112 50	Banque belge.	695 »
Quatre pour cent.	» »	Caisse Lafitte.	1111 25
Trois pour cent.	82 25	— — — — —	5670 »
Actions de la Banque.	3265 »		
Obligations de Paris.	» »		
Rentes de Naples.	106 50		
Etats Romains.	105 1/4		
Dette active d'Espagne.	0/0		
Cinq pour cent belge.	107 00		

CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen.	840 »
Paris à Orléans.	836 25
Rouen au Havre.	635 »
Strasbourg à Bâle.	225 »

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 18 janvier.

M. DE GASPARIN : Messieurs, la vivacité de cette discussion, dans laquelle tant d'attaques injustes sont dirigées contre la politique du gouvernement, m'a fait hésiter à prendre la parole pour confirmer une critique qui vient de retentir à la tribune et que je crois malheureusement trop fondée.

L'influence abusive des députés est un grand mal dans tous les départements, je me suis donné le droit de le dire; mais ce danger, qui est grave partout, a en Corse une gravité plus grande qu'ailleurs, et il emprunte cette gravité à une circonstance spéciale.

Il y avait à la tête du parquet de la cour royale de Bastia un magistrat que je puis nommer : c'est M. Schais. Des nominations judiciaires furent proposées par lui, des difficultés furent élevées d'un autre côté; on instruisit l'affaire... Et savez-vous comment elle se termina? par l'éloignement de M. Schais, par l'éloignement de l'homme le plus recommandable et le plus estimé...

Je suis trop profondément conservateur pour ne pas dire ce que je pense, pour ne pas rappeler le gouvernement dans la bonne voie quand il s'en écarte.

Nous ne demandons pas, nous, au cabinet de déguiser son

drapeau; non, au contraire, nous voulons qu'il le tienne haut et ferme; mais, moi, je ne veux pas que le gouvernement, fort qu'il est, s'affaisse lui-même; je ne veux pas qu'il sacrifie l'action régulière qu'il doit exercer à des influences qui, pour être honorables, n'en nuisent pas moins à la marche régulière des choses. Nous voulons que le cabinet noblesse qu'à lui-même. C'est pour cela que j'ai apporté ces faits à cette tribune; c'est pour cela que je les proclame hautement. Je n'exagère rien; je suis dans le vrai.

Il ne s'agit ici que de la Corse, et j'espère que ce ne sera pas là une raison pour que mes paroles ne soient pas entendues.

M. DUCHÂTEL : Je crois ne devoir répondre qu'à ce qui est relatif à la Corse. Je crains que l'honorable M. de Gasparin n'ait cédé au désir de substituer une influence à une autre. Je rappellerai à l'orateur qu'il a sollicité, lors des élections, l'appui que d'autres ont obtenu plus tard; je veux parler de l'appui du gouvernement. Il est tout naturel que le gouvernement favorise ses anciens amis, ceux qui ont combattu avant 1830 pour la liberté et qui depuis ont soutenu le gouvernement de juillet. (Rumeur.) Il n'est pas exact de dire que le gouvernement se montre plus favorable à certaines familles qu'à d'autres.

On dit que le gouvernement a annihilé son action en Corse : nullement; les fonctionnaires suivent leurs instructions là comme partout ailleurs. La Corse est un pays où l'administration n'est pas facile, du reste. Si nous remontons à 1830, nous y trouvons des faits assez étranges; en 1832, un certain nombre d'habitants firent parvenir une adresse à Mme la duchesse de Berry, adresse dans laquelle ils disaient qu'ils étaient prêts à la recevoir.

Eh bien! du côté où l'on veut nous attirer aujourd'hui se trouvent des personnes qui ont pris part à cette manifestation; mais ne devons-nous pas hésiter? ne devons-nous pas examiner?

Je n'hésite pas à dire que le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il devait faire pour la Corse; il l'a traitée aussi favorablement que toutes les parties de la France continentale, et il se conduira dans l'avenir comme par le passé. (Très-bien! très-bien!)

M. DE GASPARIN : La chambre comprendra que je ne puis accepter la leçon que M. le ministre vient de me donner. (Non! non!) Il a insinué que je ne me suis plaint que parce que j'avais joué le rôle ridicule de solliciteur mal accueilli. (Interruption.) Je n'ai agi que dans l'intérêt du pays. Il y a un moyen de s'en assurer : ce moyen, on l'a employé il y a deux ans; il est encore à la disposition du ministère.

M. DUMON : On reproche au gouvernement de n'être pas parlementaire, de ne pas posséder la majorité. Cependant, messieurs, depuis trois ans cette majorité marche avec nous. Elle est avec nous, parce que, lorsque le cabinet est arrivé au pouvoir, le pays craignait un mouvement révolutionnaire; elle est avec nous, parce que le cabinet est arrivé aux affaires en nous menaçant d'une guerre étrangère, non d'une guerre d'intérêt et d'honneur national, mais d'une guerre de hasard et de fantaisie.

Le mérite du cabinet, messieurs, c'est d'avoir rétabli l'ordre et maintenu la paix; la majorité le sait, voilà pourquoi elle est avec nous.

La majorité a repoussé la politique de M. Thiers et adopté la nôtre.

M. le ministre s'attache ensuite à repousser tous les reproches adressés au ministère par M. Billault, et soutient que le ministère n'a pas reçu tous les échecs dont on a parlé.

Après une courte réplique de M. Billault, l'amendement est mis aux voix et rejeté.

Le premier paragraphe est adopté dans son entier.

La séance est levée à six heures et la discussion continuée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 19 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. CHAPUYS-MONTLAVILLE dépose une pétition d'habitants de Saône-et-Loire, qui engagent la chambre à repousser toute demande de crédits pour l'armement des fortifications de la capitale.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

Voici le paragraphe 2 : « Nous apprenons avec une vive satisfaction que les effets de cette prospérité générale permettent de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les revenus de l'état dans les lois de finances qui nous seront présentées; nous chercherons, dans de sages économies, le moyen de consolider cet équilibre justement désiré. »

M. DE BRICQUEVILLE exprime le vœu que la session ne soit pas aussi stérile que semble l'annoncer jusqu'à présent le débat de l'adresse. Il dit que la responsabilité des ministres devant les chambres est complètement illusoire. (Bruit.) La monarchie absolue, répudiée par nos pères, offrait au moins des garanties dans les mœurs publiques. Ces garanties existent-elles aujourd'hui? On a refusé d'insérer les mots de *souveraineté nationale* dans le projet. Serait-ce une réserve en faveur du droit divin? Je serais tenté de le penser.

Le paragraphe 2 est adopté.

Sur les conclusions de M. Dagnenet, rapporteur, l'élection de M. Dumon, réélu à Agen, est validée, et M. Dumon est admis comme député.

§ 3. « Nous félicitons V. M. de l'état pacifique de nos relations avec toutes les puissances. La paix en Europe s'affermir par sa durée même; elle a pour fondement l'intérêt de la civilisation et le respect des traités, de ces traités dont nous continuons à revendiquer la protection pour une nation malheureuse que l'espérance n'abandonne pas parce qu'elle a foi en la justice de sa cause. » — Adopté.

§ 4. « En Espagne, la reine Isabelle II, qui est l'objet de la sollicitude affectueuse de V. M., vient d'être appelée, jeune encore, à exercer le pouvoir royal. En Grèce, le roi Othon s'est entouré des représentants de la nation. Puissent, dans ces deux pays, la royauté et les libertés publiques tirer une nouvelle force de leur intime alliance! Nous sommes heureux d'apprendre que la sincère amitié qui unit V. M. à la reine de la Grande-Bretagne, et l'accord de sentiments entre votre gouvernement et le sien sur les événements de l'Espagne et de la Grèce, vous confirment, Sire, dans les espérances qui s'attachent à l'avenir de deux nations amies de la France. »

M. JULES DE LASTEYRIE : Si la Grande-Bretagne tenait un langage semblable vis-à-vis de la France à celui que nous tenons vis-à-vis de l'Espagne, nous aurions le droit de nous en blesser. La faute est d'autant plus grande que l'Espagne, dont la susceptibilité naturelle est si exagérée, s'est agitée davantage encore par ses misères et ses malheurs.

Ce n'est pas que nous ayons beaucoup agi en Espagne depuis trois ans : le ministère a beaucoup plus parlé qu'agi; mais nos intérêts sont en grande souffrance, et depuis trois ans ce malaise n'a fait que s'accroître. Pendant que l'importation générale d'Espagne en France s'est accrue chaque année, notre importation en Espagne, qui était en 1840 de 104 millions, n'était plus que de 100 millions en 1841, et de 70 millions en 1842.

La politique de la France à l'égard de l'Espagne est une politique d'apparat : elle se pose et ne fait rien; elle est stérile alors même que les événements lui accordent le succès.

L'orateur blâme l'imprudence du ministère, qui a publié dans ses journaux officiels que l'insurrection de Barcelonne en 1843 s'était faite aux cris de *Vive la France!* Il le blâme de ne juger l'Espagne que sur les rapports des émigrés.

Abordant les relations de la France avec l'Angleterre, l'orateur blâme les complaisances de notre gouvernement; il dit qu'il n'y a aucun motif pour nous livrer ainsi à la politique anglaise.

M. de Lasteyrie revient à nos relations avec l'Espagne, et se plaint de

l'abaissement de notre commerce international, abaissement auquel on devrait s'occuper d'apporter un prompt remède.

On excite la susceptibilité de l'Espagne. On croit rapprocher les deux pays en disant que le roi des Français est le grand-oncle de la reine d'Espagne; c'est le contraire qui arrive. L'Espagne aime la France; à peine la poussière soulevée par les commotions révolutionnaires laisse-t-elle entrevoir quelque clarté, que l'Espagne se rapproche de nous; mais nos imprudences, mais nos prétentions bruyantes et nos parades de protection changent aussitôt les choses, et de l'autre côté reparaissent les dates néfastes de 1808 et de 1823. L'Angleterre agit plus prudemment; elle ne heurte aucune prévention, et, après chacune des commotions dont je parle, elle gagne tout le terrain que nous avons perdu.

M. GARNIER-PAGÈS à la parole à son tour.

Messieurs, dit-il, pour établir des relations solides avec un gouvernement voisin, il faut connaître les habitudes et les mœurs du pays. Les Espagnols nous reprochent de ne les point connaître, et ils attribuent presque toutes nos fautes à cette ignorance. Je vais tâcher de les faire connaître, et la chambre me prêter une attention qu'elle prête toujours à ceux qui ont étudié une question.

Je demanderai d'abord une chose qui intéresse les créanciers de l'Espagne. On s'est habitué à croire que l'Espagne était ruinée parce que ses finances sont en mauvais état. L'Espagne se débat dans ce cercle vicieux : il lui faut de l'argent pour administrer, et il lui faudrait une administration pour avoir des finances. Il y a ceci de singulier en Espagne, c'est que jamais un ministre n'y a rendu de comptes publics. On se borne à dire aux députés : Si quelqu'un de vous tient à vérifier les comptes du gouvernement, il peut se présenter au ministère des finances, où on lui donnera toute explication. Ce sont les provinces qui administrent, et l'état perçoit seulement.

Les particuliers sont riches, le commerce est solide, et je le dis pour nos commerçants, qui peuvent expédier sans crainte au-delà des Pyrénées. Une véritable fièvre agite l'Espagne; mais, je le dis avec bonheur, c'est une fièvre de croissance. C'est un grand peuple qui s'éveille et qui veut trouver sa place au soleil.

Mais ce qui est remarquable, c'est la lutte entre les intérêts anglais et français; les intérêts anglais sont hostiles non-seulement aux nôtres, mais à ceux de l'Espagne. L'Angleterre, qui doit périr un jour d'apoplexie industrielle, veut se créer des marchés partout, au détriment des autres peuples qu'elle cherche à absorber.

Quand la France sera l'avant-garde, l'Espagne l'arrière-garde dans une lutte générale, l'Espagne secondera nos intérêts avec ses matelots et ses ports de Carthagène et de Cadix, et neutralisera Gibraltar.

Qu'a fait le gouvernement en Espagne depuis le commencement de la révolution espagnole? En France, il a tout centralisé dans un parti, et ce parti dans un homme. En Espagne, cette politique était imprudente. Je ne parlerai pas de la topographie du pays : la main de l'homme parviendra peut-être à créer les chemins qui n'existent pas. Mais rien ne ressemble moins à un Galicien qu'un Andalou, à un Biscalien qu'un Castillan. En Espagne, il n'y a pas de capitale, Madrid, pour les Espagnols, n'est que ce qu'ils appellent la *force* du pays. Les provinces ont leurs *fueros* qu'on ne peut essayer de détruire sans s'exposer aux plus grands dangers. L'intérêt de la France était de défendre les *fueros*; c'était son intérêt commercial avant tout. Si nous l'avions compris, le traité de Bergara n'eût pas été conclu au profit des Anglais.

Si je consulte les vieilles traditions de la France, je vois qu'elle a voulu en tout temps constituer en Espagne un pays fédératif. C'est ce que nous avons fait pour l'Allemagne. C'est notre avantage, à nous qui sommes un, de constituer des états fédératifs, divisés au jour où nous aurons à nous défendre.

L'orateur présente la division détaillée des partis en Espagne avec leurs subdivisions. C'est cette division qui empêche de fonder une administration durable en Espagne. C'est ce qui fait que l'Espagne, permettez-moi cette expression hardie, est à l'état de kaléidoscope politique. (On rit.)

Nous avons vu un ambassadeur soulever en Espagne une question d'étiquette (une question d'étiquette au 19^e siècle!), et l'ambassadeur a été forcé de quitter Madrid. Nous nous sommes appliqués à faire de la politique avec un parti, ce qu'on a appelé de la politique latente, et nous sommes tombés avec ce parti. C'est la même chose que l'Angleterre a voulu faire avec le parti espartériste. Qu'est-il résulté? Christine est à Paris, et Espartero est à Londres.

On croit que le parti modéré est français : on se trompe; les sympathies pour la France sont chez les hommes illustres, elles sont chez les Madoz, les Cortina et d'autres encore. C'est une grande faute que je vous reproche, Monsieur le ministre; mais je vous prie de me permettre de vous adresser un éloge : vous avez bien fait de changer notre ambassadeur à Madrid. (On rit. — M. de Salvandy garde son sérieux.)

M. Garnier-Pagès aborde la question de mariage de la petite reine Isabelle. Il craint que l'amour de faire de la dynastie ne conduise le gouvernement français à commettre une grande faute.

Quant à la situation présente, est-ce le ministère qui l'a faite dans les pronunciamientos? Je ne veux pas le dire, ne voulant pas nuire à la France dans ses relations; mais la politique du ministère a été stérile, on peut le soutenir, et depuis sept mois qu'Espartero a été dépossédé, le ministère négocie et n'est parvenu à rien.

Le mot de *sollicitude* peut être désagréable aux Espagnols. La chambre des pairs l'a bien compris, elle a effacé ce mot pour ne blesser aucune susceptibilité. J'aurais voulu que la chambre des députés gardât la même réserve.

Savez-vous comment l'Angleterre veut arriver en Espagne? Elle veut non pas obtenir un traité de commerce où il y aurait réciprocité de concessions, mais tout simplement la réforme de la loi de douanes. Eh bien! quand l'Espagne protège l'industrie espagnole, ce sont en réalité les Français qu'elle protège, car les plus belles manufactures sont organisées en Espagne par des Français qui y amassent de grands capitaux qu'ils rapportent plus tard en France.

Comme, à côté de la critique, il faut apporter le remède, permettez-moi d'indiquer le remède que je crois bon. Pour avoir un système de politique spéciale dans un pays, il faut avoir un système de politique générale, et vous n'en avez pas. Vous ne faites pas descendre la France au second rang, parce que vous ne le pouvez pas, grâce à l'activité et à l'intelligence de nos fabricants et de nos ouvriers, grâce à nos savants, grâce à nos habiles artistes, grâce à la vie si active et si intelligente de notre pays; mais vous avez une politique de second ordre. Respectez l'indépendance de l'Espagne, respectez son gouvernement intérieur, n'intervenez que quand les partis vous appelleront, et ce que vous ferez de bien pour l'Espagne vous sera compté. (Très-bien!)

M. DUCOS : La chambre se loue de la bonne intelligence qui existe entre la France et les puissances étrangères. Jusqu'à ce que MM. les ministres aient jugé à propos de s'expliquer, j'attendrai et me bornerai à dire quelques mots sur l'Espagne. La fortune a un instant souri au cabinet. Mais quels revers attendaient le cabinet français, si le hasard de la destinée, en éloignant de l'Espagne le duc de la Victoire, n'avait rendu meilleure la situation du cabinet!

A Vienne, à Berlin, nous avons menacé de retirer nos ambassadeurs si ces gouvernements avaient montré des sympathies pour un prétendant. En Russie, notre influence est nulle, et le czar a saisi toutes les occasions de manifester son hostilité contre nous.

La séance continue; il est quatre heures.

On lit dans la Patrie la lettre suivante :

« Citadelle de Ham, 15 janvier 1844.

» Monsieur le rédacteur,

» Plusieurs journaux ont répété, d'après un journal anglais, une anecdote de pure invention sur l'un des détails de l'autopsie de l'empereur Napoléon.

» Le soin de veiller auprès de ses dépouilles mortelles était un service sacré pour les Français qui avaient eu l'honneur insigné de partager sa captivité. Aucun de nous n'a failli à son devoir; et je donne le démenti le plus formel, non seulement au fait que le cœur de l'empereur ait été exposé à la profanation que l'on a inventée, mais aussi à ce qu'il ait été abandonné par le général Bertrand ou par moi à la garde d'un chirurgien anglais.

« Je suis, comme exécuteur testamentaire de l'empereur Napoléon, dépositaire de ses papiers de Sainte-Hélène, et des procès-verbaux relatifs à sa mort, à son autopsie, à son inhumation à l'île de Sainte-Hélène. Les procès-verbaux des 5, 6, 7, 8 et 9 mai attestent que sir Hudson Lowe et les chirurgiens Arnold et Mitchell, désignés d'avance par le gouvernement anglais, ont seuls assisté à l'autopsie faite par M. Antomarchi, chirurgien ordinaire de l'empereur Napoléon, de même qu'étaient présents le marquis de Montchenu, commissaire du roi Louis XVIII, et le comte Balmen, commissaire de l'empereur Alexandre.

« Le corps de l'empereur Napoléon a constamment été gardé par le général Bertrand ou par moi, depuis le 6 mai à 6 heures du soir, moment où l'empereur a rendu le dernier soupir, jusqu'au soir, moment où le cercueil a été déposé dans le caveau construit à la fontaine Tolbett, au-dessous d'Hussgate, et MM. Marchand, Vignaly, Antomarchi, Saint-Denis, Noverraz, Pierron, Coursot, Archambault n'ont pas cessé un seul instant de nous assister dans ce pieux service.

« Veuillez, monsieur le rédacteur, insérer cette lettre dans un de vos prochains numéros, et recevez, je vous prie, l'expression de ma considération très-distinguée.

MONTMOLON. »

« Toulon, le 16 janvier. — Le bâtiment à vapeur de l'administration des postes le *Bastia*, commandé par M. Santi, lieutenant de vaisseau, est arrivé de Marseille allant en Corse avec la correspondance et vingt-quatre passagers civils et militaires; le 17, il a continué sa route.

Le 17, le brick l'*Argus*, commandé par M. Jeangerard, lieutenant de vaisseau, est parti pour prendre la station de Lisbonne.

Le bâtiment à vapeur la *Chimère* est entré dans le port.

La corvette à vapeur le *Caméléon*, commandée par M. Fournier, capitaine de corvette, est parti pour Tunis.

Le brick de transport la *Ménagère*, commandé par M. Valence, enseigne auxiliaire, est arrivé du fort Briscou, d'où il est parti le 11 du courant.

On lit dans le *Mémorial d'Aix* :

« M. Teste fils, député d'Apt, ayant donné sa démission, à l'effet de pouvoir se présenter devant le collège d'Uzès, en remplacement de M. Teste père, récemment élevé à la dignité de pair de France, deux candidats se mettent sur les rangs dans le collège d'Apt : M. Brémont, maire d'Apt, et notre compatriote M. Mottet, conseiller d'état en service ordinaire, »

Chronique.

LYON.

Le vent d'ouest, la température très-douce et la pluie qui ont suivi les quelques jours de gelée que nous avons eus n'ont pas tardé à amollir et à détacher les glaces de la Saône. Une première débâcle a eu lieu hier vendredi ; les glaces arrêtaient près de Lyon sont parties, mais comme elles n'étaient pas très-considérables, que l'hiver n'avait pas assez duré pour en amonceler d'énormes blocs, comme cela arrive quelquefois, la rivière n'a pas grossi, et les glaces ont passé tranquillement sans que nous ayons de sinistres à déplorer.

Ce matin, la Saône est couverte de glaçons agglomérés, mais brisés en petites parties et descendant avec beaucoup de lenteur ; ce sont probablement les glaces de Mâcon qui s'en vont.

— De nombreux invités s'étaient rendus vendredi à la Rotonde des Brotteaux pour y admirer la magnifique décoration que M. Hippolyte Bernier vient de terminer pour cet établissement. Cette décoration, exécutée sur châssis, est réellement de l'effet le plus merveilleux, surtout relevée comme elle l'est par un éclairage éblouissant. Elle se compose, dans la frise, d'une suite de cartouches reposant sur un fond bleu et encadrant différents sujets mythologiques. La partie inférieure se compose de bannières blanches à crépines d'or, au milieu desquelles sont peints des attributs de musique et de guerre.

L'effet général est aussi riche que bien entendu. Cette œuvre doit appeler l'attention sur le jeune artiste qui en est l'auteur. M. Hippolyte Bernier a fait preuve de goût et d'un talent véritable dans son exécution.

— Les réclamations que nous avons publiées au sujet des glaces qui encombrèrent les abords de la côte des Carmélites peuvent s'appliquer à ce qui existe dans la partie inférieure de celle de Saint-Sébastien. Sur ce point, la voie publique est dans un tel état, que, si le piéton échappe à la glace, c'est pour être noyé dans des mares de boue provenant de terres détrempées, accumulées en cet endroit.

(*Courrier de Lyon.*)

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Depuis que la navigation de la Saône est interdite, les voitures des messageries Lallitte et Caillard, allant de Paris à Lyon ou de Lyon à Paris, ont pris entre Châlon et Lyon la route de Bourg; elles se croisent ici au milieu du jour. Cela est déjà arrivé quelquefois l'été dernier. »

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

« Si dans ces dernières années notre fabrique de rubans a continué à lutter avec succès contre les fabriques étrangères, auxquelles il suffit de reproduire avec plus ou moins de perfection nos produits, favorisées qu'elles sont ensuite à la vente par des avantages matériels que nous n'avons point, les honneurs de cette laborieuse concurrence, il faut bien le dire, reviennent à quelques uns de nos fabricants qui ne se lassent pas plus de créer que nos voisins ne se lassent d'imiter servilement.

« Parmi cette élite d'honorables industriels qui maintiennent par d'incessants travaux la supériorité de notre fabrique, nous devons citer au premier rang une maison de Saint-Chamond, celle de MM. Grangier frères.

« Depuis leurs rubans brodés à l'aiguille sur le métier, qui, par d'ingénieuses combinaisons, imitent tout ce que la broderie à l'aiguille peut produire de plus délicat, une foule d'autres créations sont venues tour-à-tour attester leur habileté et leur persévérance.

« Nous avons en ce moment un nouveau genre de rubans produit par ces infatigables industriels. Ce ruban s'écarte complètement de tout ce qui s'est fait jusqu'ici. L'effet des couleurs, variable à l'infini suivant la direction du jour ou de la lumière, est tel qu'on ne saurait le comparer qu'aux reflets du prisme ou aux nuances de l'arc-en-ciel.

« MM. Grangier frères se sont réservé le privilège de cet article pendant cinq ans, et, cette fois, par le dépôt qu'ils en ont fait au secrétariat du conseil des prud'hommes de Saint-Chamond dès le mois de juillet dernier.

« Nous apprenons d'ailleurs avec plaisir que deux maisons de notre ville, appréciant la nouveauté de ce ruban, viennent de traiter avec ces messieurs pour le fabriquer concurremment avec

eux et poursuivre en commun les contrefacteurs assez maladroits ou assez téméraires pour en disputer l'exploitation à ses auteurs. »

On lit dans le *Journal du Havre* du 16 :

« D'après un renseignement authentique qui nous est communiqué, le gouvernement mexicain se serait déterminé à revenir sur le mode arbitraire de jauge qu'il avait imposé aux bâtiments entrant dans ses ports, et qui avait soulevé de si légitimes réclamations. Cet acte de justice ne nous est encore connu positivement qu'en vertu d'une modification apportée aux bases du calcul servant à la mesure des navires. Le tonnage, et par suite les droits perçus, ont subi une assez forte réduction.

« Cette modification consisterait dans la substitution du diviseur 70 au diviseur 40. Ce qui est certain, c'est que le navire l'*Emile*, de Bordeaux, a le premier profité du bénéfice de la mesure, et qu'une remise de 200 piastres environ lui a été faite sur les droits de tonnage qu'il avait payés à l'entrée, d'après l'ancien mode de jaugeage. »

Tribunaux.

Cyprien Triquet est prévenu d'avoir battu sa femme; il ne nie pas ce fait indécrottable, mais il s'excuse en disant qu'il n'a pas pu faire autrement.

Triquet : Monsieur, si vous connaissiez ma femme, vous comprendriez les deux soufflets que je lui ai donnés. J'ai naturellement le caractère le plus doux; la preuve, c'est que je suis blond et que je n'ai pas de barbe : on sait qu'un blond sans barbe n'est pas un homme emporté. Quand j'étais apprenti, mes camarades m'appelaient mouton.

M. le président : Tout cela ne vous justifie pas du tout d'avoir battu votre femme.

Triquet : Ah! monsieur, si vous connaissiez ma femme! Je l'ai épousée parce qu'elle était jolie; elle m'a accepté parce que j'avais l'air d'une bonne pâte d'homme, et que mon sobriquet lui promettait que je serais une bonne pâte de mari.

M. le président : Vous vous expliquerez tout-à-l'heure sur les faits de la cause. Asseyez-vous; nous allons entendre votre femme.

Triquet : C'est tout ce que je demande... Quel caractère! elle ne peut pas dire un mot sans se mettre en fureur, sans vous dire des injures à vous faire dresser les cheveux sur la tête; elle ferait monter la moutarde au nez à une statue de marbre, si elle lui parlait pendant trois minutes. Moi, je suis blond, c'est vrai, mais je ne suis pas de marbre.

Triquet s'assoit, confiant dans l'effet que va produire la déposition de sa furibonde épouse; il se frotte les mains comme un homme pleinement rassuré, et regarde avec satisfaction Mme Triquet sortir de la chambre des témoins et s'avancer à la barre.

Mme Triquet est une forte brune, aux cheveux noirs comme des ailes de corbeau; ses grands yeux noirs, surmontés de deux épais sourcils qui se rapprochent et se touchent presque à leur naissance, ont une expression de vivacité extrême, et l'on comprend que la colère doit souvent leur faire lancer des éclairs et la foudre.

Le mari se frotte de plus en plus les mains, car Mme Triquet, en s'arrêtant au pied du tribunal, a lancé à son époux un regard fulminant, et ses sourcils se sont froncés rapidement.

Le mari : Vous voyez!... ça n'est encore rien.

M. le président : Madame, racontez-nous dans quelles circonstances votre mari vous a frappée.

Mme Triquet, avec douceur : Oh! monsieur, si vous le voulez, nous n'en parlerons pas.

M. le président : Une plainte a été portée, il faut que les faits soient connus du tribunal.

Mme Triquet : Je n'en veux pas à mon mari; c'est un excellent homme... Mais il est quelquefois un peu vif.

Triquet : Qu'est-ce qu'elle dit ?

Mme Triquet : Je m'efforce de le calmer par ma douceur et mes raisonnements... J'y parviens quelquefois, car il est bon au fond; mais il arrive aussi, comme le 15 décembre, que sa vivacité l'emporte.

Triquet : Ah! ça! elle ne se fâche pas!

Mme Triquet : La table n'était pas servie quand il rentra pour dîner; il me fit quelques observations, auxquelles je répondis avec calme.

Triquet : Elle me traita de brigand.

Mme Triquet, avec douceur : Oh! mon ami, ai-je jamais proféré un pareil mot ?

Triquet : Non, vous vous êtes gênée.

Mme Triquet : Enfin, je servis le potage et le bœuf.

Triquet : Et quand je demandai les cornichons, Madame me dit qu'il y en avait à table. Notez qu'il n'y en avait pas, et que nous n'étions que nous deux ma femme. Sur qui pouvait tomber le calembour ?

Mme Triquet : Pardonnez-moi, je croyais les avoir servis; c'est une erreur.

Triquet : Oh! oh!

Mme Triquet, avec la plus grande douceur : Mon ami, il fallait me dire : Tu te trompes, au lieu de me donner deux soufflets.

Triquet : Messieurs, c'est inouï. Ma femme joue ici une perfide comédie. Je ne l'ai jamais ouïe parler avec ce calme extraordinaire.

Mme Triquet : Mon cher ami, tu vois bien que c'est toi qui t'empportes.

Triquet : C'est-à-dire que c'est une odieuse machination. Elle joue la sainte nitouche pour me faire condamner; c'est renversant.

Mme Triquet : Mon Dieu! je vous pardonne, si le tribunal veut bien vous pardonner. Seulement ne donnez plus de soufflets; cela ne prouve rien, et c'est brutal.

Triquet retombe épuisé sur son banc en murmurant avec découragement : « Elle joue la douce; je suis perdu! »

M. Bidault (de l'Isle) présente la défense du pauvre mari, que le tribunal condamne à une simple amende de 25 francs.

Nouvelles Diverses.

On mande de Toulon :

« Le parquet de notre cour royale ayant reçu le rejet des pourvois en cassation et en grâce du nommé Albertini, condamné à la peine de mort pour crime d'assassinat suivi de vol, ordre a été donné d'exécuter l'arrêt prononcé contre lui.

« L'exécution vient d'avoir lieu sur la place d'Italie, à Toulon. »

— On lit dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord* :

« Il y a quelques jours, en faisant les terrassements de la ligne de grande communication de Lazeret, M. Augé-Laribé, agent-voyer, a découvert un tombeau gaulois renfermant les restes de cinq guerriers superposés les uns aux autres et séparés par des couches régulières de 60 centimètres de terre et de 10 centimètres de cendre mêlée de charbons parfaitement conservés. A

scoté du premier squelette était déposée une arme en bronze ayant la forme d'un fer de lance et munie, d'un côté seulement et sur le milieu de la lame, d'un filet semblable à ceux des lames de poignards à deux tranchants. Près du second était aussi une arme de bronze d'une exécution moins soignée que la première. Au près des deux autres étaient des armes de forme à peu près pareille à la première, mais en silex, ainsi qu'un dard de flèche, aussi en silex, parfaitement travaillé. »

— On lit dans le *Brilannia* :

« Le testament avec codicille du marquis de Wellesley (ancien lord-lieutenant d'Irlande) est connu. Il lègue à Alfred Montgomery, son secrétaire intime, 1,000 liv. sterl. en témoignage de son affection, et le reste de sa fortune à sa femme. Il donne, par son codicille, tous ses manuscrits à son secrétaire, et l'on trouve à ce propos une clause ainsi conçue : « Je désire que mon secrétaire publie ceux de mes papiers qui tendront à faire bien connaître mes deux administrations en Irlande et à protéger mon honneur contre les calomnies de Melbourne et de son pilier d'état O'Connell. » Il lègue Homère, en quatre volumes, à lord Brougham, qu'il prie de vouloir bien seconder la publication de ses mémoires. Il ajoute : « Je lui confie ma mémoire, comptant sur sa justice et son honneur. Je lègue au comte Grey mon George, gravé sur une améthyste, et qui a été porté par George II. »

— Deux médailles commémoratives et monumentales ont été frappées à la Monnaie pour perpétuer le souvenir de l'inauguration de la fontaine Molière : l'une a cinq centimètres environ de module, l'autre est de la grandeur d'une pièce de 10 c. en cuivre. Toutes deux offrent d'un côté le buste de Molière vu de profil et sur le revers le monument. Enfin la médaille, due au burin de M. Caunois, porte en légende autour du buste : « Molière, 1622-1673 », et du côté du monument : « Inaugurée en 1844. Souscription nationale. »

— Une blanchisseuse du faubourg du Magasin, à Belfort, lavait l'autre jour, dans le courant de la Savoureuse, un caleçon appartenant à un officier de la garnison; en maniant la toile flexible, elle sentit dans un pli quelque chose d'assez dur qui attira son attention. Ce devaient être quelques boutons cousus maladroitement hors de leur lieu; mais non, c'était une cachette, une caisse d'épargne soigneusement dissimulée entre la doublure.

La discrétion n'est pas, dit-on, la vertu dominante du sexe en général, et moins encore celle des lavandières en particulier. Celle-ci se retira loin des regards curieux, décousta la doublure, et, ô merveille! vit sortir comme sous la baguette d'une fée de jolies pièces d'or, luisantes, sonnantes, trébuchantes, que c'était plaisir à voir et à palper. La tentation était forte, et la pauvre blanchisseuse n'avait pas la fermeté de saint Antoine; elle empocha les pièces. Mais après avoir manqué de probité elle manqua de dissimulation; quelque commère fut instruite du fait et s'empressa de le révéler. La police intervint, et le propriétaire légitime rentra dans son bien, que sans doute il ne serrera plus ainsi dans un vêtement si sujet à aller à l'eau.

VARIÉTÉS.

Essai sur l'Éducation des Animaux,

LE CHIEN PRIS POUR TYPE,
Par Adrien Léonard (*).

Pascal a dit : « Il est dangereux de trop faire voir à l'homme combien il est égal aux bêtes sans lui montrer sa grandeur; il est encore dangereux de lui faire voir trop sa grandeur sans sa bassesse; il est encore plus dangereux de lui laisser ignorer l'une et l'autre. »

C'est donc dans l'étude de la nature et des êtres qui l'entourent que l'homme apprend à connaître quel est son rang dans la création, quelle est sa grandeur et quelle est son humble condition. Dès la plus haute antiquité, on a cherché à définir l'homme; mais définir l'homme, c'était le décrire matériellement et psychologiquement, et on a bien vite compris que l'homme ne serait jamais bien connu s'il était considéré abstractivement et hors de toute relation. On a dû arriver à une investigation patiente de la structure de l'homme, de ses organes, de leurs fonctions, et de là on a poursuivi la même étude dans l'échelle des êtres, en mettant en présence chaque organe étudié d'un côté chez l'homme et de l'autre côté chez l'animal.

L'anatomie comparée a grandi l'homme; elle a justifié la parole du poète de l'antiquité :

Os sublime dedit calumque tueri
Jussit.

Mais la connaissance du mécanisme humain n'a pas dégradé non plus l'animal, dont la machine savante, dans ses combinaisons, s'est rapprochée du beau modèle. L'échelle de gradation animale exactement connue quant à la structure, tout n'était pas exploré pour assigner à l'homme sa place véritable.

La charpente n'est pas tout; il fallait arriver à un autre ordre de phénomènes, plus subtils, plus délicats, plus élevés. L'anatomie comparée menait à la physiologie comparée. Le moi humain a été décomposé, et les opérations de l'entendement ont été soumises à une observation pour ainsi dire microscopique. Les faits de la pensée ont été relevés par une contemplation intime; ils sont coordonnés, et la loi en est trouvée. La science est donc constituée sur ce point, et nous n'avons pas besoin de citer les noms des grands analystes du phénomène intellectuel chez l'homme; ils sont trop connus et trop étudiés pour que nous ayons à proclamer leur illustration.

Chez les êtres inférieurs à l'homme, le champ d'investigation était plus difficile à aborder; aussi les faits de psychologie animale, les actes supérieurs de l'animal, n'ont-ils pas été explorés par une étude aussi savante. Comme il était difficile de prendre la nature sur le fait, on s'est écarté des données de l'expérience, et on a raisonné *a priori* sur l'intelligence des animaux. Les systèmes, les théories les plus opposées n'ont pas manqué, et jusqu'à ce jour cette partie de la physiologie animale est restée à l'état d'exploration.

Descartes avait proclamé le *pur automatisme* des animaux. Selon lui, tous les phénomènes de la vie organique qui se manifestent en eux peuvent se ramener aux lois du mouvement. Ce que l'on a écrit sur l'âme des bêtes est immense, soit pour réfuter, soit pour appuyer Descartes; mais en général, en s'écartant de l'observation des phénomènes, on raisonnait dans le vide, et la question ne faisait pas un pas au milieu des subtilités scholastiques et théologiques que l'on entassait de part et d'autre. Du théoricien Descartes il faut aller jusqu'à Buffon pour éclaircir cette thèse obscure de psychologie comparée. Le grand naturaliste a apporté dans cet examen son beau style, sa patiente anatomie et son imagination poétique; des riches couleurs dont sa palette était chargée il

(*) A Lyon, chez Ayé, libraire, rue Saint-Dominique.

a fait un tableau brillant où le charme du coloris ne le cède pas à l'exactitude des détails.

Buffon résume ainsi son opinion sur l'intelligence des animaux : « On doit avoir vu, que, bien loin de tout ôter aux animaux, je leur accorde tout, à l'exception de la pensée et de la réflexion. Ils ont le sentiment, ils l'ont même à un plus haut degré que nous ne l'avons ; mais ils n'ont pas la conscience de leur existence passée. Ils ont des sensations ; mais il leur manque la faculté de comparer, c'est-à-dire la puissance qui produit les idées, qui ne sont que des sensations composées, ou, pour mieux dire, des associations de sensations. »

Réaumur étudia aussi depuis la vie des animaux ; il allait même jusqu'à prétendre que les insectes surpassaient tous les autres animaux en intelligence, ce qui faisait dire à Buffon « qu'on admire d'autant plus qu'on observe davantage, et qu'on raisonne moins. »

Condillac et Leroy firent peu avancer la question, malgré toute la perspicacité et la netteté d'esprit du promoteur de la sensation.

Enfin Cuvier arriva, et il apporta la lumière en distinguant chez l'animal l'instinct de l'intelligence. Tous les physiologistes qui sont venus après ont suivi cette voie ; aussi les phénomènes de la vie intellectuelle chez les animaux ont-ils été étudiés avec plus de soin et classés avec plus de méthode. M. Adrien Léonard, de Lille, a voulu aussi explorer cette question, voilée encore de tant de mystères. Il a commencé d'une manière simple et modeste à recueillir des faits, des observations ; il a procédé par essais, par tentatives, par expériences souvent répétées, sur un champ d'observation restreint. Sa moisson recueillie, il est remonté des faits aux principes, des effets aux causes, de l'observation à la théorie, et, riche de lumières lentement amassées, il a pu donner son mot même après tant de physiologistes distingués.

Son ouvrage est théorique et pratique. M. Léonard commence par indiquer l'exposé de la question sur l'intelligence des animaux ; puis il étudie l'instinct de l'animal, qu'il définit : une impulsion non accompagnée de raisonnement, qui établit d'une manière invariable le caractère, les mœurs et les habitudes des animaux.

« L'instinct, dit-il, n'est qu'une loi de la matière, comme la germination ; seulement il y a un degré de plus vers la vie. Les insectes cherchent leur proie, comme les racines des végétaux choisissent la terre qui leur convient ; ils enveloppent et défendent leurs œufs, comme la plante enveloppe et réchauffe ses germes : leur science est innée et sans conscience. »

Au-dessus de l'instinct nous trouvons l'intelligence. Les animaux ont-ils réellement une intelligence ? ont-ils la faculté de comparer des sensations, des idées, de déduire un jugement ? Qui pourrait en douter ? M. Léonard cite l'exemple de l'association de deux loups pour attaquer un troupeau bien gardé, et le

moyen employé d'une fausse attaque par l'un d'eux, qui permet au second de se jeter sur le troupeau sans défense. Il y a là certainement réflexion, raisonnement ; il y a certainement intelligence.

Mais en attribuant l'intelligence à l'animal, que restera-t-il à l'homme ? Ce qu'il lui restera ? Nous répondrons avec M. Léonard : « Une raison supérieure à l'intelligence animale, un sentiment de l'infini que le temps et l'espace ne sauraient satisfaire, un sentiment du bien dont le type entrevu n'a pas de modèle ici-bas, un sentiment moral qui s'attaque à toutes nos volontés mauvaises, une conscience qui nous condamne et nous absout. »

Dans la seconde partie, M. Léonard abandonne les hauteurs de la théorie pour arriver à l'humble mais utile pratique. Il avait conclu de l'examen des facultés de l'animal que nos facultés pouvaient se perfectionner, et il indique les moyens à employer pour étendre et fortifier le germe de cette intelligence qui ne peut se nier.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans cette seconde partie ; il y fait preuve de sagacité et d'un grand zèle d'observation. Qu'il nous soit permis de faire une seule réflexion. Le but que M. Léonard a atteint avec ses élèves est-il bien en rapport avec les peines et les soins dépensés par un esprit aussi rempli d'études sérieuses que celui de l'auteur de l'Essai sur l'Education des Animaux ? Ne valait-il pas mieux étendre son champ d'observation que de le borner à une espèce ? La déduction d'un système vraiment scientifique n'aurait-elle pu surgir d'une étude plus large ? Ce que M. Léonard n'a pas essayé, par trop de défiance de ses forces, un professeur d'anatomie à l'école des beaux-arts de Lyon, M. Jourdan, qui s'est acquis une juste renommée par des travaux consciencieux, a posé le problème d'une manière nette et lucide ; en recherchant quels sont les rapports qui lient la psychologie de l'homme à celle des animaux, il a démontré, en prenant pour base sa nouvelle classification du règne animal d'après les fonctions du système nerveux,

Que toutes les facultés psychologiques dérivent les unes des autres et subissent un développement progressif du point d'origine au point le plus élevé ;

Qu'à chaque groupe, à chaque degré de faculté correspond un certain nombre d'animaux rangés dans un ordre constamment progressif ;

Qu'à mesure que les animaux se disposent dans ces divers degrés de l'échelle psychologique, les plus supérieurs résument dans leur psychologie tous les phénomènes de ceux qui leur sont inférieurs ;

Que par cette progression synthétique l'homme devient un véritable microcosme d'animation résumant en lui tous les phénomènes de la psychologie.

Ainsi, d'après ce système qui satisfait toutes les exigences scientifiques, l'animation se décompose en sensibilité et en motilité

spontanée.

La sensibilité va en se développant, suivant la classe ascendante de l'animal, des incitations organiques aux instincts, de ceux-ci aux sentiments, pour aboutir chez l'homme à la moralité.

La sensibilité résume encore les phénomènes qui s'élèvent, selon l'échelle animale des sensations externes, aux jugements simples, aux raisonnements, aux sciences.

La motilité spontanée résume la volonté instinctive, la volonté raisonnée, le libre arbitre ; elle comprend encore expressions, langage et parole, et, dans un autre ordre, locomotion instinctive, locomotion raisonnée et adresse manuelle.

C'est là un vaste ensemble qui comprend tous les phénomènes de la vie animale, les enchaîne et les coordonne sous une loi logique ; c'est là un système vraiment scientifique, qui satisfait et le physiologiste et le métaphysicien.

Si M. Léonard, en écrivant sans prétention un livre simple qui est plutôt un manuel pratique qu'un ouvrage philosophique, ne s'est point élevé à la hauteur d'une théorie d'où le regard de l'analyste classe tous les faits et les ramène par la synthèse à une règle unique, il n'en a pas moins le mérite d'avoir étudié avec soin, patience et attention une espèce de mammifères qui a été honorée du titre d'amie de l'homme, et ce travail consciencieux doit conquérir à l'auteur l'estime du physiologiste, mais surtout du chasseur, cet amant passionné de la race canine.

Le gérant responsable, B. MUKAT.

Avis aux Actionnaires du Chemin de Fer de Marseille à Avignon.

Le conseil d'administration du chemin de fer de Marseille à Avignon rappelle à MM. les actionnaires que le troisième versement doit, aux termes de l'acte de société, avoir lieu le 1^{er} février 1844 :

A Paris, chez M. de Rothschild ;

A Marseille, chez M. Roux de Fraissinet ;

A Lyon, chez M. Etienne Gautier.

Les intérêts échus jusqu'au 1^{er} février sur les versements antérieurs seront payés aux actionnaires au moment où ils effectueront ce nouveau versement.

Contre ce troisième versement, et en échange des récépissés provisoires, il sera délivré à chaque actionnaire des promesses d'actions nominatives.

A partir du 15 février, le conseil d'administration sera en mesure de délivrer les promesses d'actions au porteur, en échange des promesses nominatives.

Ceux de MM. les actionnaires qui désireraient recevoir à Lyon ces nouveaux titres, soit nominatifs, soit au porteur, sont priés de vouloir bien en faire la déclaration écrite au bureau de la société, grande rue des Feuillants, n° 7, maison Nivière, tous les jours, de dix heures à quatre heures, avant le 1^{er} février, en faisant connaître les numéros des récépissés provisoires à échanger. Ils y trouveront des modèles de déclarations imprimés.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOUTRY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.
ADJUDICATION
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi dix février 1844,

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON
RÉCEMMENT CONSTRUITE,
divisée en deux corps de bâtiments séparés par une cour.
Sise à Lyon, rue de Penthèvre, n. 17,
Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Emmanuel Marin.

Mise à prix fixée par le tribunal : 50,000 fr.

Cet immeuble se compose :
1^o D'une grande maison ayant caves voûtées, rez-de-chaussée et six étages au-dessus ;
2^o D'une autre maison beaucoup moins grande que la précédente, formant corps de bâtiment séparé, mais dépendant de la grande maison ;
3^o D'une cour entre ces deux corps de bâtiments, dans laquelle se trouvent un puits à eau claire d'un côté, une petite construction en briques de l'autre.
L'immeuble étant de construction récente n'est pas encore soumis à l'impôt foncier.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Guillermain, avoué, rue de la Loge.

Signé GUILLERMAIN. (5465)

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1.

VENTE PAR LICITATION,
A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, quai de Bondy, n. 147,
Dépendant de la succession de Marie-Claudine Revoux, décédée veuve du sieur Jean Benoit,

et composée de cinq étages sur le devant, quatre sur le derrière, caves et greniers, cour intérieure.

Cette vente aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi trois février mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin, sur la mise à prix de quarante-cinq mille francs, outre les clauses et conditions contenues au cahier des charges qui est déposé au greffe du tribunal civil de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Cornuty, avoué poursuivant, et à M^e Perroud et Sève, avoués des colicitants. (6007)

A VENDRE AUX ENCHÈRES

Le dimanche onze février prochain,
Par le ministère et en l'étude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 17.

UNE MAISON AVEC COUR ET JARDIN,

Située à la Guillotière, chemin de Baraban, 12 bis.

Cette maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, un étage et grenier. La cour a une salle d'ombrage et une pompe. Le jardin est clos de mur ; il a une largeur d'environ vingt mètres sur une longueur de cinquante mètres.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Morand. (9799)

A vendre de suite.

UN TRÈS-JOLI FONDS DE CABARET-CAFÉ, tout réparé à neuf, dans une belle position, à l'arrivée des omnibus, situé place de la Pyramide, n. 6, à Vaise. S'y adresser. (451)

A vendre ou à céder.

PLUSIEURS FONDS DE CAFÉ ET FONDS DE COMMERCE, avec facilités pour le paiement. S'adresser à l'Office de Publicité, rue Saint-Côme, 8, de midi à deux heures. (2330)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise. S'adresser au bureau du Censeur.

Académie d'Escrime.

M. PARIS, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien professeur de cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir une Salle d'Armes, quai d'Orléans, 7. Il donnera des leçons particulières en ville et dans les pensionnats. Il espère, comme par le passé, se rendre digne de la bienveillance des pères de famille et de MM. les amateurs.

Nota. — La salle sera ouverte le 1^{er} février. (461)

TABLEAUX

Objets d'Art.

Beaux tableaux français, flamands, italiens. — Magifiques bronzes florentins et du règne de Louis XV, glaces, pendules, candélabres, marbres Louis XV. Hôtel de Milan, chambre n° 1. (456)

HORTICULTURE.

Un grand assortiment de plantes, arbres et arbustes de tout genre, provenant des établissements de M. ADRIEN SÉNÉCLAUZE, horticulteur à Bourg-Ardenais (Loire), est déposé à la vente chez MM. LÉON LILIE et Comp^e, pépiniéristes et marchands grainiers, aux Brotteaux, cours Morand, 6, maison Bernard. (7317)

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS **LES MAUX DE DENTS.**

Le prix du flacon, scellé du cachet de l'inventeur, revêtu de son nom et de sa grille, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 fr. 50 c.

L'odeur et la saveur de cette Essence n'ont rien de désagréable. (9030)

BAISSE DE PRIX DU COKE.

L'usine à gaz de la Guillotière livrera son coke aux prix suivants :

Pris à l'usine. 2 fr. 25 c.

Rendu à la porte. 2 40

— à domicile. 2 65

Un remise de 25 centimes par 100 kilogrammes sera faite pour les parties de 1,000 kilogrammes et au-dessus.

Des boîtes sont placées place de l'Herberie, 4, et quai de Retz, 45, pour recevoir les demandes. (7858)

PALAIS DES ARTS,

Place des Terreaux, 19.

MÉDAILLE D'OR (Société d'Encouragement).

GRAND PRIX MONTHYON (rapport de l'Académie des Sciences).

Réargenterie et réparation des vieux plaqués, bronzes, pendules et candélabres ; location de couverts ;

achat d'or et d'argent.

OUVERTURE

Des magasins à prix fixe des produits de la fabrique de MM. DÉSIR et ARQUICHE (rue Tramassac, 22), et des premières fabriques de PARIS et d'ANGLETERRE, recouverts d'or et d'argent par les procédés électrochimiques de MM. DE ROLZ et ELKINGTON, dont ils sont les seuls concessionnaires.

Une seule visite dans les magasins de MM. Désir et Arquiche suffit pour s'assurer de la complète adhérence moléculaire qui a lieu par l'électro-chimie entre l'or, l'argent et le métal sur lequel ils sont appliqués.

ON PEUT CITER PARMIS LES PRODUITS :

Les couverts en métal, ayant le son, le poids et la forme de l'argent ; la coutellerie, la bijouterie, l'orfèvrerie, vaisselle plate pour service de table, cafetières, statuettes, flambeaux, candélabres, lustres pour églises et appartements ; le tout en modèles très-variés.

Un prospectus de tous leurs produits sera remis aux personnes qui daigneront venir visiter leurs magasins. (2339)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (7149)

BERTRAND,

Pharmacien à Lyon, place Bellecour, n. 12, près la place Lévis.

SPÉCIALITÉS ET DÉCOUVERTES UTILES.

Dépôt général des Médicaments approuvés, brevetés et autorisés.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient. — Traitement *gratuit* si l'on n'est pas guéri dans le maximum de cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT PUR DE SALSEPAREILLE ET Poudre diurétique). — Ne pas confondre avec les Sirops. — Dépôt à Toulouse, chez M. Timbal-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme-Sec. — Demander la brochure que l'on donne *gratuit*. (Affranchir.) (8904)

A louer de suite.

UN GRAND MAGASIN

POUR ENTREPOT,

Rue de l'Angile, 8, près du quai de Bondy.

S'adresser passage de l'Argue, 11. (2321)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE CAFÉ ET AUBERGE très-bien achalandé, situé sur le quai Peyrollerie, dans un très-bel emplacement.

S'adresser au cabinet de M. Juvanon, rue Trois-Maries, 1, à Lyon, de huit à onze heures du matin. (2334)